



Hommage rendu aux pionniers de l'UQAM, le 10 septembre 2009

40 ans : Parcours d'une mémoire ordinaire

//MICHÈLE NEVERT

Je me souviens que l'UQAM a été créée en 1969 à même le corps enseignant et les bibliothèques du Collège Sainte-Marie, d'une École normale technique, des Écoles normales Jacques-Cartier et Ville-Marie et de l'École des Beaux-Arts.

Je me souviens que le groupe principal de professeurs venait de chez les Jésuites et que plusieurs d'entre eux fumaient du pot avec leurs étudiants.

Je me souviens que la lettre d'embauche datée du 16 juin 1969 de **Claire Landry**, professeure au Département des sciences de l'éducation, parlait de « l'Université du Québec, campus de Montréal ».

Je me souviens que l'UQAM fut la première université au Québec (et même au Canada) à ébaucher la mise sur pied d'un programme en études féministes grâce à la création, en 1972, d'un grand cours collectif et multidisciplinaire animé bénévolement par **Anita Caron** (Sciences des religions), **Nadia Fahmy-Eid** (Histoire), **Jacqueline Lamothe** (Linguistique), **Ruth Rose-Lizée** (Sciences économiques), **Donna Mergler** et **Karen Messing** (Sciences biologiques).

* * * * *

Je me souviens qu'André Belleau, professeur au Département d'études littéraires, dormait toujours pendant les conférences, que tous nous entendions le bruit de sa respiration, mais qu'il posait toujours aux conférenciers la première question pertinente.

Je me souviens qu'un étudiant était sorti d'un séminaire de Michel van Schendel, en disant : « Je n'ai rien compris, mais c'était magnifique! » p.2

274

septembre 2009

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – 40 ANS : PARCOURS D'UNE MÉMOIRE ORDINAIRE michèle nevert ▶1
- LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EST REPOUSSÉ À 2015-2016 – UN BUDGET DE RELANCE... DÉFICITAIRE! andré breton ▶3
- LA TÉLUQ ET L'UQAM : ÇA AVANCE? irène krymko-bleton ▶4
- JEAN STAFFORD (1942-2009) : COLLÈGUE ET NÉANMOINS AMI éric weiss-altaner ▶5
- JACQUES PELTIER (1932-2009) - HOMMAGE À UN COMBATTANT louis gill ▶6
- LA FIN DE L'AUTONOMIE ET DE LA COLLÉGIALITÉ UNIVERSITAIRE – ANALYSE CRITIQUE DU PROJET DE LOI N° 38 SUR LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE PAR LA FOPPU ▶7
- TEXTE INTÉGRAL DU MÉMOIRE DU SPUQ TRANSMIS À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION LE 17 AOÛT 2009 ▶8
- DÉCLARATION DE L'INTERSYNDICALE DE L'UQAM AU PROJET DE LOI N° 38 SUR LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS ▶10
- GUY ROCHER, L'ALMA PATER DE L'UQAM andré breton ▶15

GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS -
MÉMOIRES ET DÉCLARATION // ▶7

40 ANS : PARCOURS D'UNE MÉMOIRE ORDINAIRE //

Je me souviens qu'Henri-Paul Jacques racontait avoir été directeur du Département d'études anciennes. Comme il résistait à sa fermeture, on l'avait nommé vice-doyen de la Famille pour l'obliger à mettre la clef sur la porte de son département, lui, qui était professeur de latin.

Je me souviens qu'André Bédard, Madeleine Greffard, Gilles Marsollais et Jean-Guy Sabourin ont quitté le Département de littérature et d'esthétique d'origine pour fonder l'École supérieure de théâtre nommé à l'époque : Regroupement en théâtre, puis Département de théâtre. Au même moment, Jean-Paul Lafrance passait à celui des Communications et Yvon-Alfred Pineau à la Famille des sciences de l'éducation.

Je me souviens qu'André Vidricaire, professeur au Département de philosophie et trésorier du Syndicat des professeurs, avait demandé lors d'une Assemblée générale si nous pensions que nous devrions tenir un référendum sur la facultarisation. Personne n'était allé au micro pour lui répondre. Restée assise sur mon fauteuil, j'avais pensé que, oui, il fallait en faire un.

Sciences juridiques, a présidé nos assemblées générales. Spécialiste des conventions collectives, il disait que la nôtre était la meilleure dans toute l'Amérique du Nord.

Je me souviens que chaque fois que nous allions changer de recteur, nombreux étaient ceux qui disaient qu'il fallait convaincre Georges Leroux, professeur de philosophie, de poser sa candidature.

Je me souviens que Robert Saint-Amour d'Études littéraires était tombé en amour avec Monique Lemieux de Linguistique.

Je me souviens qu'on disait que Jean-François Léonard, professeur au Département de science politique, rentrait dans sa salle de cours l'après-midi, le cheveu en bataille, en poussant une immense cafetière.

Je me souviens que Claire Asselin, professeure de linguistique avait obtenu le Prix d'excellence en enseignement du réseau UQ pour les innombrables documents pédagogiques qu'elle réalisait pour les étudiants.

Je me souviens que jusqu'à la grève orange, je n'avais jamais rencontré Micheline de Sève

professeure de Science politique, qui habite quasiment en face de chez moi. Dans l'autobus et le métro qui nous amenait ou nous ramenait des manifestations du printemps, elle m'expliquait le fonctionnement du Centre d'écoute de l'UQAM.

Je me souviens que Simone Landry, professeure au Département des communications, a été la première

présidente du syndicat des professeurs, à une époque où pratiquement seuls des hommes de 50 ans et plus participaient aux assemblées générales.



Je me souviens qu'Yvon Desrosiers, professeur en Sciences des religions, a fini par donner sa bibliothèque au Collège Brébeuf parce que l'UQAM n'en a pas voulu.

Je me souviens que pendant plusieurs années, Jacques Desmarais, professeur en

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
André Breton
Louis Gill
Irène Krymko-Bleton
Michèle Nevert
Éric Weiss-Altaner

Je me souviens que Marc Lagana, professeur au Département d'histoire, et qui fut longtemps président du syndicat, avait une table qui lui était attribuée en permanence au restaurant *Les Deux Charentes*.

Je me souviens que Jean-Pierre Masse, professeur au Département des communications, a créé le cours « Les 100 films les plus importants » et que les professeurs qui l'avaient appris discutaient dans leurs bureaux, à la cafétéria ou au bistrot la liste des films qu'ils auraient voulu, eux, élaborer.

Je me souviens que Denis Dumas, professeur au Département de linguistique, Robert Derome, en Histoire de l'art, Bernard Bélanger des Sciences de l'éducation considéraient que si une excellente idée n'était pas votée par la majorité, c'est que donc elle n'était pas bonne.

Je me souviens que parmi les exploits de Louis Gill, professeur au Département des sciences économiques et 1^{er} vice-président du SPUQ, la démission de Paule Leduc demeure le plus éclatant.



Le retour à l'équilibre budgétaire est repoussé à 2015-2016

Un budget de relance... déficitaire!

// ANDRÉ BRETON – École des médias

Il aura fallu ravalé les scénarios budgétaires pessimistes, mais voilà que le Conseil d'administration de l'UQAM a adopté, le 10 juin dernier, et presque dans l'allégresse, un budget 2009-2010 qui présente tout de même un déficit important (près de 17 M\$). Ce budget très attendu devait à la fois concilier une situation d'après-grève et répondre à la promesse du retour à l'équilibre budgétaire dans cinq... oups! pardon, sept ans!

Comme si le « message » du SPUQ était remonté jusqu'au CA, l'UQAM mise maintenant sur un *credo* de développement, soit la stabilité des effectifs étudiants au premier cycle et la croissance accélérée des cycles supérieurs grâce à la création sur cinq ans de 145 nouveaux postes de professeures, professeurs. Autrement dit, ces nouveaux postes auront un effet de levier certain sur les subventions de recherche et la direction de mémoires et de thèses, ajoutant au rayonnement et au financement de l'UQAM. L'administration adopte en cela le raisonnement propagé par nos collègues des Sciences, et repris par notre Comité de négociation pendant la grève.

Aux frais du Ministère!

Au grand étonnement de plusieurs, le budget ne tient pas compte du règlement salarial des deux conventions collectives du SPUQ, et l'UQAM ne prendra à sa charge que les 10 derniers des 145 nouveaux postes de professeures, professeurs créés au terme des sept semaines de grève en ce mémorable hiver 2009. Quant au règlement (rapide) de nos camarades du SEUQAM, il a servi de doux prétexte pour reporter de deux ans – en 2015-2016 – le retour à l'équilibre budgétaire. Serait-ce là une réponse indirecte du MÉLS à la lettre-pétition de plus de 550 profs et maîtres de langue en grève, lui demandant de repousser de deux ans l'échéance imposée de 2013-2014?!

Le règlement « SEUQAM » est à la charge de l'UQAM, mais pour ce qui est du règlement de nos deux conventions collectives, l'UQAM « facturera » de façon récurrente (jusqu'à nouvel ordre) au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les augmentations découlant du règlement salarial de la grève (64 M\$ en sept ans) ainsi que tous les nouveaux postes créés, sauf 10 des 145 nouveaux postes prévus (38 ½ M\$ au total, pour 135 postes). Elle y ajoute encore les autres coûts (10 M\$) associés aux embauches (ordinateurs, aménagements, PAFARC, etc.), soit au total près de 103 M\$ en sept ans qui n'apparaîtront pas à son budget!

Aux frais de l'UQAM...

Pour l'élément qui lui tenait le plus à cœur dans cette négociation, l'éventuel statut de cadre des doyennes, doyens de faculté et le parachèvement – devenu l'intensification – de la facultarisation, l'administration ajoute une réserve de 836 000 \$ à la masse salariale de la « direction ». On ne parle plus, ici, d'économies de système, comme on en promettait lors des la création des facultés il y a une douzaine d'années. On assume : ça coûtera plus cher, point!

La fin des congés sabbatiques rémunérés à 80 % du salaire à l'échelle, leur relèvement à 90 % comme presque partout ailleurs, entraînerait un déboursé additionnel d'environ 900 000 \$ par année. Et en recoupant certaines données, on peut aussi déduire que l'UQAM avait prévu ajouter près de 700 000 \$ à la masse salariale du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE).

Fin prochaine de la saga immobilière?

La part des projets immobiliers dans la récente crise financière de l'UQAM semble tirer à sa fin. Le gouvernement du Québec s'est engagé, le 9 octobre 2008, à financer 180 M\$ pour le Complexe des sciences. Près

d'un an après l'annonce faite en grande pompe par la ministre Courchesne, le dossier s'est finalement conclu juste avant la rentrée par l'arrivée d'un dernier chèque (21 M\$) faisant suite à un premier versement (88 M\$) reçu en avril dernier, pendant notre grève. Pour la troisième portion, soit 70 800 000 \$ provenant de l'émission d'obligations de 150 M\$ de l'UQAM, le MÉLS remboursera les intérêts annuels (4 150 000 \$) payables jusqu'à l'échéance (en 2044) aux détenteurs d'obligations... dont le ministère des Finances!

Si tout est réglé pour le Complexe des sciences, on semble encore accroché dans les virgules pour ce qui est de l'Îlot Voyageur. Pourtant, en juin, on situait l'échéance à quelques semaines. C'est pourquoi le budget de l'UQAM faisait silence sur l'Îlot Voyageur et ne prévoyait plus qu'un déboursé annuel de près de 2 ½ M\$ au titre des intérêts sur la portion de 42 300 000 \$ de l'émission d'obligations. En d'autres mots, sitôt que le gouvernement aura tenu sa promesse d'il y a deux ans (tout de même!) de « tenir l'UQAM indemne » de cette aventure en lui remboursant sa mise (près de 90 M\$), l'UQAM n'aura plus que cette part « punitive » de près de 2 ½ M\$ à payer chaque année jusqu'à l'échéance des obligations (en 2044)!

Risques et périls

Le budget de fonctionnement sera encore déficitaire chaque année jusqu'en 2015-2016, ce qui portera alors le déficit cumulé à plus de 116 M\$. On joue jusqu'à dans une relation prévisible de 345 à 393 millions pour les revenus contre 362 à 392 millions pour les dépenses. En faisant quelques paris, notamment une hausse continue des droits de scolarité et des frais afférents. Mais aussi, en tablant sur une subvention particulière de plus de 20 M\$ pour la mise à niveau des systèmes informatiques de gestion (SIG). Si tous ces « si » tiennent la route, adieu la crise! □

La TÉLUQ et l'UQAM : ça avance?

// IRÈNE KRYMKO-BLETON – Département de psychologie

La TÉLUQ et l'UQAM ont signé en 2005 un accord global qui devait baliser l'intégration des deux institutions. Ce cadre juridique est ignoré de tous et le fonctionnement de la TÉLUQ est méconnu par la plupart d'entre nous. Comme je prépare actuellement un cours à distance, voici ce que j'en ai appris : connaissance préalable nécessaire pour en débattre.

La TÉLUQ compte une cinquantaine de professeures, professeurs répartis entre Québec et Montréal. Ils sont regroupés en Unités d'enseignement et de recherche (UER) qui élisent leurs directrices, directeurs pour une période de trois ans renouvelable et prennent leurs décisions par vote. Ils se prononcent notamment sur le développement de cours. Contrairement à l'UQAM, la direction des UER dispose de budgets.

Un budget de cours prévoit toutes les dépenses nécessaires à leur conception, à leur production et à leur diffusion. Le Service de l'édition (imprimé, numérique, audiovisuel) ne facture pas l'UER (comme nos services facturent les départements), mais fonctionne avec les budgets votés par les professeures, professeurs et gérés par la direction d'UER élue. Pour faire un cours, la professeure, le professeur prépare un projet très détaillé et propose, après consultation auprès des services concernés, le budget dont il aura besoin. Si le cours est accepté et le budget accordé, il devient concepteur et chef d'équipe.

Je prépare actuellement un cours dans le cadre du DESS en santé mentale (TÉLUQ). Pourquoi, alors qu'initialement je souhaitais garder ce cours dans mon département (il avait déjà figuré dans sa banque de cours mais avait disparu par suite d'incessantes augmentations des groupes-cours)? Parce que cela s'est avéré structurellement difficile; par exemple, les étudiants peuvent s'inscrire aux cours à distance à n'importe quel moment de la session alors que notre registrariat ne permet pas une telle souplesse. Voilà donc mon cours reconfiguré et hébergé à la TÉLUQ, dans un programme existant, au deuxième cycle.

Il existe une clause dans l'entente garantissant des dégrèvements à la professeure, au professeur de l'UQAM faisant un cours à la TÉLUQ. J'ai demandé (et obtenu) trois dégrèvements (quantité maximale), que la TÉLUQ paye à l'UQAM. Mon assemblée départementale m'a donc accordé l'autorisation de faire ce cours. Je pensais que mes dégrèvements iraient à mon département, mais tel n'est pas le cas. Pour la petite histoire, six semaines après le début de mon travail sur le cours, coup de téléphone de nos Services financiers : on me demandait d'urgence comment s'y prendre pour aller chercher cet argent !

À la TÉLUQ, un comité constitué de professeures, professeurs vote aussi des sommes assez consistantes destinées au soutien interne à la recherche.

Comment la TÉLUQ peut-elle se permettre de telles largesses? L'enseignement à distance est payant. Le coût de production des cours se rembourse en moyenne en deux ans, alors que la vie d'un cours avant sa révision est de six ou sept ans. Et il y a des cours qui « durent » bien plus longtemps.

Lorsque le processus est achevé, la professeure, le professeur en reste responsable mais ne s'en occupe plus directement. Les étudiantes, étudiants sont suivis individuellement par des tuteurs formés à cette fin.

Mais voilà que le rapport Brossard (fin 2008) recommande maintenant la dispersion des professeures, professeurs de la TÉLUQ dans nos départements. À de rares exceptions près, le corps professoral de la TÉLUQ refuse cette solution administrative, qui devrait donc se faire contre son gré. Sans dire que notre liberté départementale de planifier nos ressources serait ainsi compromise. La redirection des fonds pour l'enseignement à distance vers les décanats est aussi recommandée; mais selon quelles modalités de gestion, alors que ça contredit l'entente signée?

Et notre syndicat? A-t-il appuyé les professeures, professeurs de la TÉLUQ, entamé des discussions sur les passerelles entre nos deux modes de fonctionnement pour préserver les acquis mais assurer la fluidité entre enseignement en classe et enseignement à distance? Non : notre syndicat a poursuivi celui de la TÉLUQ (et a perdu) – petite fièvre d'indignation parce que dans la même université des professeurs auraient appartenu à deux unités syndicales... J'espère que nous saurons rebrousser chemin. En tenant compte des conditions de travail propres à l'enseignement à distance, nos deux syndicats pourraient fusionner, montrant la voie à la création d'une université bimodale dans le respect de nos respectives valeurs démocratiques. □

NDLR : Le Conseil syndical du SPUQ recevra cet automne nos collègues de la TÉLUQ venant expliquer leur position la plus récente sur le rattachement inachevé de la TÉLUQ à l'UQAM.

Jean Stafford (1942-2009) collègue et néanmoins ami

// ÉRIC WEISS-ALTANER – Département d'études urbaines et touristiques

« Collègue et néanmoins ami » : c'était une des expressions favorites de Jean, qui maniait l'ironie et le paradoxe avec plaisir et adresse. Il respectait l'effort, le sens des responsabilités et l'honnêteté plutôt que le statut ou la prétention. Jean était rigoureux et exigeant envers lui-même et combatif pour ses idées. Il imposait le respect, y compris, je crois, parmi ses opposants.

Fils d'ouvrier, il fut le premier de huit frères et sœurs à entamer des études universitaires, grâce aux prêts-bourses introduits par la Révolution tranquille. Malgré sa réussite ultérieure comme professeur d'université, il n'abandonna pas ses valeurs originelles empreintes d'humanisme, de solidarité et de justice sociale. Membre fondateur du RIN, il est resté un nationaliste fervent.

Jean a été un créateur individuel mais aussi un collaborateur et un bâtisseur d'équipes. Jeune étudiant à l'Université de Montréal, il a fondé en 1965 la *Barre du Jour*, revue innovatrice en poésie, avec Nicole Brossard, Roger Soublière et Maurice Saint-Pierre (lui-même un ami du secondaire, devenu collègue plus tard au Département d'arts plastiques de l'UQAM).

Par la suite, Jean a opté pour des études en sociologie, qui l'ont mené en 1971 au Cégep Ahuntsic comme professeur. Il a collaboré intensément à l'influente revue *Critère*, fondée par Jacques Dufresne l'année antérieure. En 1976, il est parti à Paris, à l'École des hautes études en sciences sociales,

où il a obtenu un doctorat en techniques économiques, prévision et prospective. Il y a forgé les instruments de ses recherches et de son enseignement futurs.

À son retour au pays en 1979, il est entré à l'UQAM, d'abord en science politique et, l'année suivante, en études urbaines, où il a découvert le « continent tourisme », alors peu exploité scientifiquement au Québec. Il l'a abordé par des études quantitatives et théoriques, par l'enseignement et l'élaboration de programmes de premier et deuxième cycles, ainsi que par la création de moyens de diffusion.

Un passionné de l'analyse statistique du tourisme, Jean s'est taillé une réputation solide par ses recherches empiriques. Pendant 25 ans, il assura l'enseignement en méthodes statistiques tant au baccalauréat qu'à la maîtrise en gestion touristique.

En 1982, avec les professeurs Marc Laplante et Louis Jolin, il fonda la revue *Téoros* (« celui qui voyage »), à laquelle il a beaucoup contribué, notamment des articles remarquables explorant les assises épistémologiques d'une science du tourisme, la téorologie. Jean a également fondé et dirigé la Collection Tourisme aux Presses de l'Université du Québec. Il y a publié plusieurs livres sur la recherche quantitative et sur l'économie du tourisme.

De 1987 à 1991, il a été directeur du département (devenu « d'études urbaines et touristiques »). Parmi les réalisations de son mandat, je retiens notamment la création du doctorat conjoint INRS-UQAM en études urbaines et du Groupe interuniversitaire de Montréal Villes et développement, désigné centre d'excellence par l'ACDI en 1990. En outre, les chargés de cours du département lui ont toujours été reconnaissants du respect et de la sympathie qu'il leur manifesta lorsqu'ils se remettaient de la loi de retour au travail qui avait brisé leur longue grève de l'hiver 1987.



Photo : UQAM

Jean n'était pas un intellectuel latino-américain, mais il partageait avec eux cette double nationalité élective qui leur donne deux patries : la leur et Paris. Il retournait à Paris, et surtout au Quartier Latin, presque tous les ans. Quelle ironie de nous quitter justement le 14 juillet passé, tout comme le fit auparavant Léo Ferré, un de ses chanteurs préférés.

Il prit sa retraite en 2006. Je croyais pouvoir le côtoyer pour de nombreuses années encore. Son goût de l'absurde et son amitié me manquent. Désormais, je devrai le fréquenter autrement. Ne dit-on pas que l'on disparaît seulement lorsque plus personne ne se souvient de nous? Jean vivra longtemps dans la mémoire de sa famille, de ses amis, de ses collègues et de ses anciens étudiants. À ce propos, je trouve quelque réconfort dans la fin d'un de ses poèmes favoris :

*Passent les jours et passent les semaines
Ni temps passé
Ni les amours reviennent
Sous le pont Mirabeau coule la Seine*

*Vienne la nuit sonne l'heure
Les jours s'en vont je demeure*

(Apollinaire, 1913, « Le Pont de Mirabeau »)

Jacques Peltier (1932-2009)

hommage à un combattant

// LOUIS GILL – professeur au Département des sciences économiques de 1970 à 2001. Il a occupé diverses fonctions à la direction du SPUQ au cours de cette période.

J'ai connu Jacques il y a quarante-cinq ans, en 1964, au collège Sainte-Marie où il était professeur au département d'économie avec Jacques Henry et Michel Forest. J'enseignais pour ma part au département de mathématiques du même collège avant de me joindre au département d'économie au début de l'année 1966-1967. De retour d'un congé de trois ans aux États-Unis où j'ai fait mes études doctorales, je l'ai retrouvé à l'automne 1970 à l'UQAM qui avait été créée entre-temps, en 1969. Il y exerçait les fonctions de Doyen des études de premier cycle. Tranchant avec la réserve administrative habituelle, il exhibait fièrement sur un mur de son bureau de doyen un portrait de *Che* Guevara. Non pas la célèbre affiche du *Che* révolutionnaire légendaire, mais la photo d'un *Che* sans béret et aux cheveux bien taillés dans sa fonction éphémère de président de la Banque nationale de Cuba, comme Jacques se plaisait à le dire avec l'éclat de rire que nous lui connaissions. Tout comme celui du *Che* dans les fonctions administratives cubaines, le séjour de Jacques dans celles de l'UQAM a été très bref. Nous nous sommes donc rapidement retrouvés comme collègues au sein du corps professoral, où j'ai eu le plaisir de m'impliquer avec lui sur une base soutenue dans la poursuite d'idéaux communs jusqu'à son départ de l'UQAM. Permettez-moi de rappeler brièvement avec nostalgie certains de nos meilleurs faits d'armes.

Le premier a été livré sur le terrain syndical. En 1974-1975, Jacques occupait la fonction de trésorier au sein du Comité exécutif du Syndicat des professeurs (SPUQ) dont notre regretté collègue Michel van Schendel du Département d'études littéraires était le président. C'est précisément au moment de l'entrée en fonction de ce Comité exécutif

que le nouveau président de l'Université du Québec, Robert Després, a lancé un projet délétaire de réforme de l'Université dont l'objectif était de concentrer tous les pouvoirs dans les mains du président, un véritable coup de force préparé dans le plus grand secret qui aurait eu pour effet, s'il avait été mené à terme, de mettre aux poubelles l'université collégiale et démocratique créée en 1969. Réagissant de toute urgence, le SPUQ, à la demande du Comité de liaison intersyndicale des syndicats de professeurs des constituantes de l'Université du Québec (CLIUQ), avait produit en août 1974 un texte d'analyse et de critique du projet, qui allait donner le coup d'envoi de la bataille à entreprendre dans toutes les constituantes de l'UQ pour faire échec au coup de force. Trois personnes s'étaient vu confier la responsabilité de la rédaction de ce texte : Jacques Peltier, Michel van Schendel et moi-même. Je suis très heureux d'y avoir contribué avec Jacques et Michel qui étaient non seulement des militants, mais aussi des amis.

On connaît la suite. Le coup de force de la réforme Després n'a finalement été mis en échec qu'au terme d'une grève de quatre mois des professeurs de l'UQAM, d'octobre 1976 à février 1977. Un an plus tard, Jacques et moi nous sommes retrouvés au centre d'une autre bataille épique, livrée celle-là sur le terrain du Département des sciences économiques. Après plusieurs années de tensions au sein du département quant à l'orientation du programme et aux réponses à donner aux revendications des étudiants à cet égard, l'Assemblée départementale décidait en mars 1978, au cœur d'une grève des étudiants de sciences économiques qui allait durer cinq semaines, de demander à l'Université que soient retirés de la banque de cours du département les cours relevant de l'approche marxiste et de les expatrier vers un autre département. Avec l'appui des étudiants, Jacques et moi avons alors mené à nous deux, seuls contre les onze autres professeurs du département

qui avaient appuyé cette décision, un combat à finir au nom du nécessaire pluralisme de l'enseignement universitaire. Nous avons porté notre cause devant la Commission des études qui nous avait donné raison. Le pluralisme avait donc pu être maintenu au sein du département, qui a par ailleurs pu s'enrichir de l'arrivée immédiate de Gilles Dostaler dont l'embauche par le département avait été décidée quatre ans plus tôt, pour être à toutes fins utiles définitivement écartée l'année suivante. L'arrivée de Gilles a par la suite ouvert la porte à celle de Bernard Élie.

Dans la foulée de cette victoire, nous avons immédiatement élaboré un projet de constitution d'un département et d'un module d'économie politique rattachés au secteur des sciences humaines et avons lancé, en mai 1978, un document de consultation à cet effet. Nous avons élaboré un programme complet comprenant une description de chacun des cours. Nous disions de ce projet qu'il visait « *l'objectif d'une formation complète, interdisciplinaire et tournée vers la réalité, s'inscrivant dans une perspective historique, institutionnelle, technique et critique* ». Il n'a malheureusement pas connu de suite. Il a été, sous une forme modifiée, l'objet d'une tentative de relance dix ans plus tard, promu par une équipe plus large dont faisaient également partie Gilles Dostaler, Bernard Élie, Ruth Rose et Diane Bellemare. S'en est suivie une longue période de discussions entre des représentants de divers départements des sciences humaines, malheureusement sans plus de succès.

Comme ce projet lui tenait beaucoup à cœur, je dirais, sans lui prêter des propos que je ne l'ai pas entendu formuler, que sa non-réalisation est sans doute l'une des choses qu'il a le plus regrettées de sa carrière.

Salut, Jacques. Le bout de chemin que nous avons fait ensemble restera pour moi un très beau souvenir. □

GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS

Le 16 juin dernier, à la veille de l'ajournement d'été des travaux parlementaires, le gouvernement du Québec est passé outre aux objections répétées du milieu universitaire et a déposé son projet de loi sur la « gouvernance » des universités.

Ce projet de loi est étudié en commission parlementaire depuis le début septembre, et au moment de mettre sous presse le SPUQ venait d'être convoqué pour le jeudi 24 septembre devant la Commission de la culture et de l'éducation.

Nous publions ici le résumé du mémoire de la FQPPU, suivi du texte intégral du mémoire du SPUQ à la commission parlementaire, et enfin la déclaration commune des syndicats de l'UQAM. Les points de vue sont unanimes : rejet du Projet de loi n° 38 et son remplacement par la tenue d'États généraux sur l'université.



La fin de l'autonomie et de la collégialité universitaire

Analyse critique du projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire par la FQPPU



RÉSUMÉ

Le mémoire soumis à la Commission de l'éducation par la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU) propose une analyse critique du projet de loi 38. Il relève dans celui-ci plusieurs éléments dangereux et indéfendables et il souligne les problèmes majeurs qu'entraînerait l'application de la loi dans les universités québécoises.

Après un rappel du contexte et des fondements du projet de loi, le mémoire expose trois ordres de questions. Il présente d'abord les notions de service public et de collégialité qui sont fondamentales dans l'institution universitaire mais qui sont absentes du projet de loi. Puis il dénonce les règles imposées quant au mode de gouvernance, à la composition et aux responsabilités du conseil d'administration. Il invalide, entre autres, la notion de « membre indépendant » soutenue par le projet de loi et il réproche les modes de nomination des membres externes et du premier dirigeant de l'université. Une dernière partie montre que les principes de reddition de comptes importés du secteur privé et appliqués à l'université instaurent une culture de la performance incompatible avec des institutions collégiales, autonomes et de service public.

L'analyse démontre que le projet de loi n'a aucune pertinence théorique et pratique, parce que ses fondements sont erronés et que ses mesures sont inapplicables. En effet, le projet s'appuie sur une conception managériale de la gestion d'entreprises qui ne convient pas à la conduite d'institutions de service public où doivent primer les contenus et les objectifs de nature académique. Les modes de fonctionnement et d'administration des universités sont nécessairement guidés par leur triple mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, ce qui exige une étroite collaboration entre les membres de la communauté universitaire et scientifique.

Le projet de loi remet en cause l'autonomie de gestion des universités et les pratiques collégiales qui en assurent le plein exercice. Celles-ci sont motivées par la nature de la mission universitaire qui doit rester au service de la collectivité et non de groupes d'intérêts particuliers extérieurs au monde académique et scientifique. Le modèle managérial s'y oppose en décrétant une concentration du pouvoir de décision, que le projet de loi confie à des gestionnaires externes, et des mesures de performance et de rentabilité, qui font de l'université une entreprise productrice de services en concurrence avec d'autres institutions.

La FQPPU, qui regroupe 15 syndicats et associations représentant la majorité des professeurs et professeures, soutient qu'il est impossible et inconséquent de statuer sur la structure organisationnelle des institutions universitaires sans une réflexion approfondie sur la situation globale des universités. Elle exige le rejet du projet de loi 38 et réclame la tenue d'États généraux sur l'université québécoise. □

G O U V E R N A N C E D

Texte intégral du Mémoire du SPUQ transmis à la Com

Introduction

En déposant le Projet de loi n° 38 juste avant l'ajournement pour l'été des travaux de l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement a donné un délai de deux mois, incluant la période des vacances, aux groupes et aux personnes qui souhaiteraient intervenir sur la question de la « gouvernance » des universités.

Pour le corps professoral en particulier, ce court délai a valeur de quasi-négation de la possibilité réelle de mener un débat d'importance, public, ouvert et vigoureux, sur ce projet de loi néfaste pour l'autonomie combien nécessaire de l'université. La mobilisation et la concertation se trouvent en effet compromises en période estivale par la dynamisation des activités de recherche, la participation à maints événements se déroulant souvent hors frontières ou simplement des vacances bien méritées.

Néanmoins, la position des professeures, professeurs des universités québécoises à l'égard des intentions gouvernementales est connue, comme celle de l'ensemble des partenaires universitaires d'ailleurs, et il y a malheureusement une part quelque peu factice à la consultation en cours dans la mesure où le gouvernement a déposé un presque clone du défunt Projet de loi n° 107, pourtant décrié par tout le monde... sauf l'IGOPP!

En clair, le gouvernement poursuit une trajectoire qui semble dictée par un parti pris hostile aux institutions qui cultivent l'exercice du libre arbitre et de la critique sociale, au nom d'une logique affairiste considérée comme exemplaire alors que son application généralisée donne lieu à la multiplication de scandales. Que ce soit l'OCDE ou la Banque mondiale depuis quinze ans, jusqu'à l'IGOPP chez nous depuis deux ans, l'appel à la gouvernance est marqué par un appétit d'ajustement structurel des universités à la mondialisation des échanges et des services, le savoir faisant office d'une nouvelle marchandise qu'on voudrait extraire d'une « tour d'ivoire » pour mieux l'insérer dans les circuits commerciaux.

L'autonomie nécessaire

À quoi peut bien conduire ce principe d'une majorité nette de membres externes, qu'on dit « indépendants », si ce n'est extraire de l'université sa propre gouvernance, c'est-à-dire ses règles de conduite et son mode de décision? Le projet de loi poursuit largement cette ambition.

On fait erreur sur la personne de l'université en grevant son autonomie àprement développée dans l'après-guerre d'une tutelle nouvelle et

explicite d'hommes et de femmes missionnaires d'un paradigme modelé sur l'entreprise. Les crises récentes dans les universités québécoises, dont celle de l'UQAM, ont comme point commun une dérive identitaire marquée par la confusion des genres entre le volontarisme entrepreneurial et la poursuite de la mission éducative. L'université comme service public s'en est trouvée gravement affectée, et là devrait se situer le vrai débat.

La liberté « académique », l'autonomie et la collégialité, entendue comme pratique de gestion associant majoritairement les membres de la communauté, sont les fondements de l'université et du système universitaire. Cela suppose le respect de l'institution universitaire par les différents lieux de pouvoir, et cela renvoie l'université à sa mission de service public. L'université n'est au service de personne, si ce n'est du bien commun, et son activité d'enseignement, de développement de la pensée critique, de recherche et de création doit se tenir à bonne distance des intérêts sectoriels qui animent toute société.

Si ces caractéristiques de l'institution sociale majeure qu'est l'université sont généralement admises, son développement intensif a conduit à au moins deux formes de convoitise qui la menacent chacune à leur façon; l'émergence en son sein d'une classe de gestionnaires de carrière et la mise à contribution d'une partie de ses ressources internes dans des partenariats multiples et intéressés.

L'organisation de l'université

L'université est une organisation complexe qui fédère une multitude d'activités et de programmes d'enseignement et de recherche. L'accomplissement de sa mission première repose en grande partie sur l'excellence et la vitalité d'un corps professoral par ailleurs diversifié, ses membres s'inscrivant dans une foule de ramifications qui ont en commun la cogestion et la critique mutuelle comme mode de régulation. Malgré le fantasme qu'il induit, le modèle hiérarchique de gestion est inapproprié et inefficace même quand la fin recherchée est l'efficacité du système.

L'organisation complexe et le fonctionnement de l'établissement universitaire commandent un fort contingent de cadres, souvent dans des fonctions apparentées à l'administration d'entreprises de services et même de production. Avec l'apport des théories modernes de gestion et le renforcement de l'infrastructure technologique s'est peu à peu installée une « culture de cadres » qui se veut prégnante par rapport à celle d'un corps professoral soucieux d'assumer la fonction principale de l'université. De là provient l'idée de considérer les étudiants comme des « clients » et les professeurs comme des



ES UNIVERSITÉS

Commission parlementaire de l'éducation le 17 août 2009

« ressources humaines », avec comme corollaire des processus de contrôle qui échappent au débat collégial.

Le contre-exemple de l'UQAM

La crise de l'UQAM a entraîné son lot de perceptions quant aux faiblesses entourant les processus de décision. Les procès-verbaux du Conseil d'administration révèlent pourtant que ce sont des professeurs membres du Conseil – et non pas les membres externes – qui ont questionné les projets immobiliers et leurs risques financiers. En dehors du Conseil d'administration, le Syndicat des professeurs et les associations étudiantes ont fortement contesté le projet de l'Îlot Voyageur.

C'est donc de l'intérieur de la communauté de l'UQAM que les demandes de transparence et de meilleure justification des projets d'envergure sont venues. Il est curieux qu'on veuille maintenant opposer à cette communauté universitaire une majorité prépondérante de membres externes dans les conseils d'administration. Quand on sait qu'à l'UQAM ces membres externes avaient un taux de fréquentation des réunions d'à peine 62 % (paragraphe 251 du Rapport du Vérificateur général, juin 2008), et que le Comité de vérification du CA – formé exclusivement de membres externes – ne s'est pas réuni pendant trois années cruciales, on ne voit pas pourquoi le Projet de loi n° 38 veut augmenter leurs pouvoirs et, à toutes fins utiles, doubler leur nombre.

Rejet du projet de loi

Ce projet de loi n'est pas qu'inutile. Au regard de l'effet recherché, il est nuisible, voire néfaste, pour l'autonomie des universités. Ce serait un peu superflu de tenter de le décortiquer alors que ce que nous voulons, c'est plutôt son retrait définitif. Entre le rapport bâclé de l'IGOPP sur la gouvernance des universités et le projet de loi, il y a trop de copier-coller pour qu'on distingue l'analyse gouvernementale du parti pris qui l'a inspirée. On sait certainement, au ministère de l'Éducation, qu'il y a d'autres points de vue, d'autres théories et d'autres études, plus valables et plus en lien avec l'organisation complexe qu'est l'université.

Ces auteurs et ces études démontrent que la « collégialité », c'est-à-dire le débat entre « pairs », celles et ceux qui sont porteurs au quotidien de la mission de l'université, en particulier les professeurs, est un meilleur système de gouvernance à tous les niveaux. Les décisions qui sont prises correspondent mieux aux besoins, sont plus conséquentes, et même, cette méthode est plus efficace pour faire

accepter les changements par celles et ceux qui auront à les réaliser. Si on n'y avait pas tant bafoué la collégialité, l'UQAM et le Québec auraient pu s'éviter une crise majeure.

Appui à l'idée d'États généraux

En demandant l'abandon pur et simple du Projet de loi n° 38, nous ne disons pas qu'il n'y a pas matière à discussion sur le fonctionnement des universités. Mais si nous voulons discuter, il faudrait d'abord s'entendre sur quelques prémisses. Or c'est de plus en plus difficile. L'expertise du domaine universitaire en dehors de l'université est une denrée devenue rare, depuis notamment l'abolition du Conseil des universités et celle de la direction des affaires universitaires – ou sa fusion avec la direction du collégial – au ministère de l'Éducation. Les contrats de performance hier et la gouvernance aujourd'hui posent la question de l'université que nous voulons et suscitent l'interrogation à savoir qui veut ce genre d'université.

Si la « crise des universités » existe, elle se situe bien davantage à l'extérieur de l'université, sur la façon dont on la perçoit, ce qu'on attend d'elle, ce qu'on voudrait lui demander d'être et qu'elle ne doit pas accepter. C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'États généraux revendiquée, entre autres, par la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU). Parce que le dialogue doit reprendre entre la société et l'université, en vue de s'entendre à nouveau sur la notion de service public. Et si une loi devenait nécessaire, elle devrait confirmer l'autonomie statutaire de l'université malgré ses obligations de gestion efficace et de transparence.

Conclusion

Une loi qui brime l'autonomie des universités n'est pas nécessaire si l'on vise l'amélioration de leurs processus de décision; un renforcement de la collégialité, plutôt que sa négation, est plus à même de soumettre les projets de la « direction » à la critique rigoureuse et compétente. L'expertise est là, puisque nous l'enseignons tous les jours. Mais l'externalisation des décisions sur les orientations importantes, que veut le Projet de loi n° 38, est une négation de la mission de service public. □

GOVERNANCE DES UNIVERSITÉS

Déclaration de l'intersyndicale de l'UQAM rejetant le projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 38 reprend pour l'essentiel les articles du projet de loi n° 107 sur la gouvernance universitaire, déposé le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT les réactions de rejet unanimes vis-à-vis du projet de loi n° 107 par l'ensemble de la communauté universitaire québécoise, notamment les Déclarations de la Table des partenaires universitaires, des syndicats de professeurs, d'enseignants et d'employés d'universités;

CONSIDÉRANT que les mécanismes de reddition de comptes prévus au projet de loi n° 38 restent incompatibles avec les missions de service public et de développement de la recherche, de la création et de l'enseignement qui sont le propre des universités;

CONSIDÉRANT que les modalités de gouvernance envisagées vont bien au-delà de la gestion financière pour s'étendre à toutes les activités, qu'elles soient de nature pédagogique, scientifique ou sociale, contrevenant ainsi à l'autonomie des établissements et à la liberté académique;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce projet de loi conduit à l'assujettissement des modes d'opération et des structures administratives et académiques à des impératifs de productivité qui vont à l'encontre de la mission des universités;

Nous, syndicats de l'UQAM, rejetons vigoureusement le projet de loi n° 38 et réaffirmons que :

- La prise de décision dans les universités doit donner la primauté aux FINALITÉS ACADÉMIQUES ET CITOYENNES.
- Les méthodes de gestion des universités doivent être fondées sur la collégialité et conformes au caractère spécifique de l'institution universitaire comme SERVICE PUBLIC.
- La gestion des universités doit être exercée par des conseils d'administration composés MAJORITAIREMENT de membres de la communauté universitaire, incluant tous les groupes professionnels et les étudiants.
- Les nominations aux conseils d'administration doivent suivre des PROCESSUS OUVERTS ET PARTICIPATIFS.

Le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ)

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)

Le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)

Le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE)





ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite une fructueuse carrière aux collègues qui viennent de se joindre au corps professoral de l'UQAM. Nous soulignons également l'entrée en fonction, en décembre et janvier derniers, d'autres collègues que l'imminence de la grève nous avait empêchés de saluer.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| • Arts visuels et médiatiques : | Alexandre Castonguay | • Organisation et Ressources humaines : | Geneviève Hervieux
Frédéric Paré |
| • Communication sociale et publique : | Oumar Kane | • Psychologie : | Nathalie Poirier
Dave Saint-Amour
Florence Vinit |
| • Éducation et Formation spécialisées : | Nathalie Prévost | • Sciences biologiques : | Jonathan Verreault |
| • Éducation et Pédagogie : | Louis Cournoyer | • Sciences comptables : | Line Couture
Marc Hasbani
Louise Overbeek
Rachel Papirakis |
| • Études littéraires : | Samuel Archibald | • Sciences des religions : | François Gauthier |
| • Finance : | Tarek Masmoudi
Pater Twarabimenye | • Sciences économiques : | Marie Connolly-Pray
Pavel Sevcik |
| • Géographie : | Éric Mottet | • Sciences juridiques : | Karounga Diawara
Gaëlle Gidrol-Mistral
Line Chamberland |
| • Kinanthropologie : | Laurent Frossard
Mylène Aubertin-Leheudre | • Sexologie : | |
| • Linguistique et Didactique des langues : | Marie-Christine Beaudry
Michael Friesner
Andréanne Gagné | • Stratégie et Responsabilité sociale et environnementale : | Soumaya Ben Letaifa
Kamal Bouzinab
Carole Marceau |
| • Marketing : | Lilia Boujbel
Raoul Graf | • Théâtre : | |
| • Mathématiques : | Frédéric Michaud | | |
| • Médias : | Viva Paci | | |

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité ou substitut :

- | | | | |
|---|---|---|--|
| • Éducation et Formation spécialisées : | Renée Asselin (invitée) | • Mathématiques : | Jérôme Proulx (inv.) |
| • Finance : | Ramzi Ben Abdallah (inv.) | • Médias : | Didier Oti (subst.)
Thomas Vamos (subst.) |
| • Histoire de l'art : | Dominic Hardy (inv.)
Patrice Loubier (substitut) | • Psychologie : | Michel Cossette (subst.) |
| • Informatique : | Frédéric Nabki (inv.) | • Science politique : | Barthélémy Courmont (inv.) |
| • Marketing : | Anik Saint-Onge (inv.) | • Sciences de la Terre et de l'atmosphère : | Laxmi Sushama (inv.) |
| • Mathématiques : | Mathieu Boudreau (inv.) | | |

À l'École de langues, nous avons eu le plaisir d'accueillir, en décembre dernier, M^{me} Coralie Huckel, maître de langue en français.

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, et qui ont quitté l'UQAM soit en début d'année 2009 (l'imminence de la grève nous avait alors empêchés de les saluer), soit en début d'été. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- | | | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| • Communication sociale et publique : | Gina Stoiciu | • Science politique : | Kenneth Cabatoff
Albert Legault |
| • Danse : | Monik Bruneau | • Sciences comptables : | Michel Bernard
Claude Laferrière |
| • Éducation et Pédagogie : | Jocelyne Morin | • Sciences juridiques : | Pierre-Claude Lafond (démission) |
| • Études littéraires : | Jacques Pelletier | • Sexologie : | Sophie Bergeron (démission) |
| • Kinanthropologie : | Mario Leone (démission) | | |
| • Organisation et Ressources humaines : | Danielle Desbiens | | |

40 ans : Parcours d'une mémoire ordinaire //

suite de la page 2

Je me souviens que, lors d'une réunion de la sous-commission des ressources, **Albert Desbiens**, professeur au Département d'histoire, avait dit du Département d'études littéraires qu'il était le dernier petit village gaulois à résister à l'envahisseur. Il parlait, là, de la facultarisation. Et **Marcel Rafie**, professeur au Département de sociologie, avait dit, lui, au Salon des professeurs : « ils sont contre; forcément, ils n'en ont pas besoin ! »

Je me souviens que **Michel Guay**, professeur au Département d'histoire, avait obtenu le prix d'Excellence en enseignement du réseau UQ. Quelques mois plus tard, l'UQAM refusait sa promotion.

Je me souviens que, durant la grève orange, **Jacques Pelletier**, professeur au Département d'études littéraires, a animé plusieurs ateliers, parfois même à 24 heures d'avis. Au cours de l'automne, il disait aux plus jeunes : « Dépêchez-vous d'organiser une grève avant que je parte à la retraite ».

Je me souviens que pour **Gilles Bourque** (Sociologie), **Anne Legaré** (Science politique), **Robert Comeau** (Histoire), **Réjean Mathieu** (Travail social), **Donna Mergler** (Sciences biologiques), **Thierry Hentsch** et **Jean-Marc Piotte** (Science politique), et d'autres déjà nommés, la classe n'était pas un local mais une lutte.



Photo : Marie-Cécile Guillot

Je me souviens qu'un grand nombre de professeurs en sciences humaines et en lettres de l'UQAM – mais aussi d'ailleurs – se revendiquent des travaux de **Michel Freitag**, professeur au Département de sociologie.

Je me souviens que **Francine Noël**, professeure à l'École supérieure de théâtre, a tricoté tout au long de sa carrière durant les conseils syndicaux.

Je me souviens que **Robert Lahaise**, professeur au Département d'histoire, a longtemps été le dernier à quitter les « partys » du SPUQ.

Le grief déposé aussitôt lui permit de l'obtenir et, pour nous tous, que les trois composantes de la tâche soient dorénavant considérées.

Je me souviens que pour **Jean-Guy Lacroix**, professeur au Département de sociologie, la prise de conscience autrement nommée avec l'heureux néologisme « conscientivité » est la clef de la sortie de crise.

Je me souviens que **Raymond Montpetit**, professeur au Département d'histoire de l'art, disait qu'un professeur avait du poids dans un département lorsqu'il était élu une seconde fois à sa direction.

= * * * * *

Je me souviens que **Marquita Riel**, alors doyenne de la Faculté des lettres, langues et communications, avait octroyé un dégrèvement à une collègue parce que celle-ci venait de faire une fausse couche pour la seconde fois.

Je me souviens de la voix de **Jean-Pierre Hardenne**, professeur au Département de design, à la Sous-commission des ressources. Il fallait prendre la parole avant lui parce que, après, on n'osait plus.

Je me souviens que **Jacques Léveillé**, professeur en Science politique, avait présenté à ses étudiants un de ses livres qui totalisait rien de moins que 450 pages en disant que c'était « un petit quelque chose qui avait déjà été un travail ».

Je me souviens que **Joseph Rouleau**, professeur au Département de musique, est le seul professeur de l'UQAM dont la voix est plus forte que le système de son.

* * * * *

Je me souviens que, dans le cadre de la campagne Centraide, **Joseph Rouleau** du Département de musique, faisait la tournée des départements en entonnant des arias du *Méphisto*, de Gounod.

Je me souviens que **Ginette Paris**, professeure au Département des communications allait revisiter les déesses et les dieux grecs en Californie.

Je me souviens que **Miklos Takacs**, professeur au Département de musique, faisait chanter l'UQAM et conduisait celle-ci à la baguette.

Je me souviens que **Renée Legris**, professeure au Département d'études littéraires et **Pierre Pagé**, professeur en Sciences de l'éducation, sont les pionniers des travaux consacrés à la radio, et **Luc Desnoyers**, professeur en sciences biologiques, un pionnier des recherches sur le travail à la chaîne.

Je me souviens que **Guy Lemay**, professeur au Département de géographie, la casquette de marin solidement vissée sur la tête, est parti beaucoup trop tôt pour un voyage au beaucoup trop long cours.

Parti beaucoup trop tôt pour un voyage au beaucoup trop long cours... *Je me souviens* que **Danielle Aubry** et **Eva Le Grand** d'Études littéraires, **Michel Grenon** d'Histoire, **André Maréchal** et **Anne-Marie Thérout** de l'École supérieure de théâtre et **Judith Mc Nulty** de Linguistique, aussi !

Je me souviens que **Maurice Poteet**, professeur au Département d'études littéraires, avait écrit ce poème : « [...] Très haut, / solitaire / il chante. / Pour tous ceux / dont la mémoire / en novembre / s'éteint. »

* * * * *

Je me souviens que **Maurice Poteet**, professeur au Département d'études littéraires, dessinait des caricatures des collègues qui prenaient la parole durant les réunions du syndicat.

Je me souviens que **Frédéric Metz**, professeur à l'École de design et créateur du logo du SPUQ et de celui de l'UQAM avait lancé une campagne « Metz cherche ses ex » pour fêter avec tous ses étudiants les 30 ans de sa carrière à l'Université.

Je me souviens que pour **Thierry Hentsch**, professeur au Département de science politique et promeneur solitaire au milieu des grands récits de l'Occident, la vie était une merveilleuse erreur de parcours.

* * * * *

Je me souviens qu'Éric Volant, professeur au Département des sciences des religions, n'a eu de cesse de s'intéresser aux visages de la mort comme seuls savent le faire les amoureux de la vie.

Je me souviens que **Manzour Ahmad**, professeur au Département de mathématiques, ne connaît pas la date exacte de sa naissance, son père l'ayant vieilli au moment de l'inscrire à l'école.

Je me souviens que **Denis Massicotte**, professeur au Département de kinanthropologie, négociait un accès privilégié pour les professeurs au gymnase du YMCA, et **Pierre Leroux**, professeur de Mathématiques, emmenait les chercheurs invités internationaux s'initier aux joies du canot-camping dans les grands espaces québécois.

Je me souviens d'une photo de **Pierrette Désy**, professeure au Département d'histoire, ethnologue et spécialiste des cultures amérindiennes, rentrant, tout sourire, d'une partie de chasse aux oies.

Je me souviens que, durant plusieurs années, **Jean-Pierre Perreault** n'était pas encore le nom d'un espace chorégraphique mais celui d'un professeur chorégraphe du Département de danse.

Je me souviens qu'André Bourassa, professeur à l'École supérieure de théâtre, a distribué une partie de sa bibliothèque à plusieurs départements au moment de son départ à la retraite.

Je me souviens que **Philippe Barbaud** rappelait, en linguiste précis, qu'on ne dit pas « suite à », et pas davantage « malgré que », ou encore « voire même » ou « donc en effet ».

* * * * *

Je me souviens que **Pierre Bourgault**, professeur au Département des communications, fut aussi rebelle en politique qu'il le fut à l'UQAM – et jusqu'au bout – par rapport à l'interdiction de fumer.

Je me souviens qu'André Dugas, professeur au Département de linguistique, s'est intéressé toute sa vie aux langues africaines, et puis un jour, aux langues inventées.

Je me souviens que **Nadine Bednarz**, professeur au Département de mathématiques, a pris la direction d'un Centre de recherche peu de temps après avoir eu un enfant.

Je me souviens que **Louise Dupré** organisait des repas de filles, et de la soirée, chez elle, où nous avons élaboré la stratégie qui a conduit les hommes du Département d'études littéraires à voter pour l'ouverture d'un poste en Études féministes.

Je me souviens que c'est à **Jacqueline Lamothe**, professeure de Linguistique, que l'on doit la féminisation des termes à l'UQAM.

Je me souviens que **Jacques Allard**, professeur au Département d'études littéraires, a fondé la seule revue entièrement consacrée à la littérature québécoise : *Voix et Images*.

Je me souviens que **Daniel Vocelle**, professeur au Département de chimie, a reçu le mandat d'élaborer un rapport sur la structure de l'UQAM. Une fois terminé, cependant, celui-ci a été déposé sur une tablette.

* * * * *

Je me souviens que **Bernard Élie**, professeur au Département des sciences économiques, a tout au long de sa carrière passionnément défendu la mission sociale de l'UQAM et l'appartenance des Sciences économiques aux Sciences humaines.

Je me souviens qu'il arrivait à **Céline Saint-Pierre**, professeure au Département de sociologie, de téléphoner aux collègues, lorsqu'elle était vice-rectrice, le soir où on diffusait *Le Temps d'une paix* que tout le Québec regardait religieusement.

Je me souviens que c'est à **Bernard Andrès**, professeur en Études littéraires, que l'on doit la mise sur pied et le développement des relations de l'UQAM avec le Brésil.

Je me souviens que **Roch Meynard**, professeur de Kinanthropologie, s'est alloué comme projet de retraite de s'occuper des retraités.

Je me souviens que **Bertin Trottier**, professeur au Département des sciences biologiques, a été membre du Comité de la santé et sécurité au travail du SPUQ, secrétaire de l'exécutif et président-fondateur de la Caisse d'économie de l'UQAM.

* * * * *

Je me souviens que **Julien Bilodeau**, professeur au Département des sciences comptables, a été directeur intérimaire de l'École de langues. Pour mieux connaître l'unité qu'il allait diriger, il avait décidé de prendre un cours d'allemand. Il l'a suivi 15 jours.

Je me souviens que **Louise Dupuy-Walker** du Département des sciences de l'éducation, fabriquait du vinaigre de vin; et **Pierre Bhéreur** de Sciences biologiques – heureux propriétaire d'une ferme écologique – fournissait en volailles ses collègues pour améliorer la qualité de leur alimentation.

Je me souviens que **Gilbert Labelle**, professeur au Département de mathématiques, disait qu'il acceptait volontiers qu'on le considère comme fou mais à condition d'être le premier.

40 ans : Parcours d'une mémoire ordinaire //

Je me souviens que **Paul Chamberland**, professeur en Études littéraires et poète, avait expliqué lors d'une assemblée départementale consacrée à la tâche qu'on ne pouvait pas écrire dans l'agenda : « mardi matin, 10 h : écrire un poème ».

* * * * *

Je me souviens que **Pierre-Yves Paradis**, professeur au Département des sciences de l'éducation, parlait en latin durant les exécutifs et les assemblées départementales; et **Alain Piette**, professeur au Département d'études littéraires, en grec ancien, au bistrot !

Je me souviens que **Robert Anderson**, professeur au Département de mathématiques, en a longtemps été le directeur, a siégé à la Commission des études et occupé des tas d'autres responsabilités – dont la présidence du SPUQ –, mais qu'il a préféré qu'on ne lui organise pas de fête pour son départ à la retraite.

Je me souviens que **Jean Fisette**, professeur au Département d'études littéraires, négociait lorsqu'il était directeur du département avec les Ressources humaines sur un terrain de golf.

Je me souviens qu'un jour, **Jacques Duchesne**, professeur au Département de linguistique et vice-président à l'exécutif syndical, a rédigé une résolution qui comprenait plus d'une vingtaine de « considérant » et autant d'éléments de proposition.

Je me souviens que **Karen Messing** et **Donna Mergler**, professeures au Département des sciences biologiques, ont mené leur carrière ensemble sur les maladies industrielles dans le monde.

Je me souviens qu'**André Vanasse**, professeur au Département d'études littéraires et que les étudiantes trouvaient beau, considérait que les professeurs devraient mettre leur photo sur les brochures et les sites Internet des départements.

Je me souviens que **Denis Bertrand** a commencé sa carrière au Département d'histoire et qu'il l'a terminée au Département d'organisation et ressources humaines qu'il a fondé.

* * * * *

Je me souviens que **Denis Bertrand**, professeur au Département d'organisation et ressources humaines, a longtemps travaillé sur la tâche professorale et montré que les professeurs travaillent tout le temps.

Je me souviens que **Renée Joyal**, professeure en Sciences juridiques et trésorière du SPUQ, a rédigé notre mémoire sur l'usage, le rayonnement et la qualité de la langue française au Québec, et **André Hade**, professeur au Département de chimie, le dossier sur la propriété intellectuelle en tant que vice-président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

Je me souviens que **Marcel Samson**, professeur au Département d'études urbaines et touristiques, a été directeur de la Maison des étudiants canadiens à Paris et, qu'à ce titre, il a hébergé bien des collègues durant son séjour là-bas.

Je me souviens que **René Bernèche**, professeur au Département de psychologie, affirmait que la prise de la retraite était un traumatisme et que l'unique façon de le surmonter était d'utiliser la créativité.

Je me souviens que **Michel Allard**, professeur en Éducation, fréquente aussi assidûment le Salon des professeurs depuis qu'il est à la retraite qu'auparavant.

Je me souviens que **Robert Nadeau**, professeur au Département de philosophie, a dépensé au moins autant d'énergie à construire la facultarisation que **Jacques Lefebvre**, professeur au Département de mathématiques, en a dépensé, lui, à la combattre.

Je me souviens de **Pierre Maheux** comme leader charismatique du Département de travail social, et de ses collègues **Yves Vaillancourt** et **Christine Corbeil** fondant la revue *Nouvelles Pratiques sociales*.

Je me souviens que, pendant la grève de 1976, **Paul Pupier**, professeur au Département de linguistique, jouait aux cartes sans strictement rien connaître de leur valeur.

* * * * *

Je me souviens que **Serge Alalouf**, professeur au Département de mathématiques, **Georges Dyens**, Arts visuels et médiatiques, **Daniel Holly** et **Jacques Lévesque**, Science politique, **Paul-André Linteau**, Histoire, **Pierre Pichet**, Chimie et **Louis Rousseau**, Sciences des religions, tous encore en poste aujourd'hui à l'UQAM, ont fait partie de ses fondateurs. Et **Claude Corbo**, aussi.

Je me souviens que les fondateurs et les professeures, professeurs retraités de l'UQAM ont inventé et accompli la 4^e composante de la tâche de professeure, professeur à l'UQAM : défendre son Université.

Je me souviens que, ce printemps, un bon nombre d'entre eux s'est joint aux professeures, professeurs actuels pour réitérer sa mission et ses valeurs.

Je me souviens qu'une grande partie de leur vie s'est déroulée dans ses murs, au milieu de ses gens, et qu'elles et ils y ont noué des relations professionnelles et affectives.

Je me souviens que la quasi-totalité d'entre nous a été embauchée et cooptée par des professeures, professeurs à présent à la retraite et que nous avons repris ou prolongé leurs cours.

* * * * *

Je me souviens que **Yves Lacroix**, professeur au Département d'études littéraires et écrivain, a rédigé, il y a plus de 10 ans à ma demande, une « cinquantaine de fragments d'une mémoire impressionnée » en partie sur le modèle des « Je me souviens » de Georges Pérec. De m'en souvenir m'a donné l'idée de cet hommage.

À suivre...

Ce texte en cours d'élaboration devrait voir sa construction se poursuivre au fil des mois et des années.

Il a reçu l'aide et la participation de François Bergeron (Département de mathématiques), André Breton (École des médias), Danielle Desmarais (École de travail social), Jacinthe Giroux (Département d'éducation et formation spécialisées), Jean-Marie Lafortune (Département de communication sociale et publique), Guy Ménard (Département des sciences des religions). □

Guy Rocher, l'*alma pater* de l'UQAM

// ANDRÉ BRETON – École des médias

C'est avec émotion et respect, cher Guy Rocher, que je vous présente les hommages de la communauté uqamienne, en ce 40^e anniversaire; les hommages en particulier du corps professoral de l'UQAM, actifs et retraités, bâtisseurs et disciples d'une grande université : francophone, laïque, populaire et démocratique!

À la page 64 du livre lancé tout à l'heure, *La Naissance de l'UQAM*, on note qu'au printemps 1969 un peu tout le monde s'attendait à ce que vous soyez le premier recteur de l'UQAM. Ça n'est pas pour rien...

Votre rôle de précurseur, comme membre de la Commission Parent, comme universitaire accompli, comme intellectuel dans la société, votre engagement dans le projet de l'UQAM, l'avant-projet, pourrait-on dire, puisque vous avez présidé son Comité d'implantation, tout cela vous préparait très bien à occuper cette fonction. Vous l'avez donc échappé belle!

Nous saluons aujourd'hui la constance de votre engagement en faveur de l'université nouvelle, et pas seulement d'une nouvelle université, cet engagement maintenu sans faille durant toute votre carrière, une brillante carrière, une carrière de service public, engagée dans votre champ disciplinaire, la sociologie, et marquée par l'interdisciplinarité dans vos recherches, vos collaborations et vos publications.

Vous êtes entré à l'université en 1943, à l'âge de 19 ans. Et de l'université, vous n'en êtes plus jamais sorti!

D'abord à l'Université de Montréal, où vous avez obtenu un baccalauréat ès arts, puis en 1947 on vous retrouve en Sociologie à l'Université Laval, dans le sillage du père Georges-Henri Lévesque. Vous obtenez votre maîtrise en sociologie en 1950 et, tout de suite, vous attaquez le doctorat à Harvard.

Votre scolarité de doctorat terminée en 1952, vous voilà professeur de sociologie à l'Université Laval et, en 1958, votre doctorat en poche, vous devenez directeur de

l'École de travail social de l'Université Laval.

En 1960, vous êtes de retour à l'Université de Montréal : professeur titulaire en sociologie, mais aussi directeur du Département jusqu'en 1965, et aussi vice-doyen de la Faculté des sciences sociales de 1962 à 1967.

On aurait pu paraphraser : directeur de département la semaine, vice-doyen la fin de semaine! Ce serait oublier qu'en 1961, à l'âge de 37 ans, vous devenez membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement pour la province de Québec (Commission Parent, 1961-1966).

Ce sera le fameux « Rapport Parent » et ses cinq volumes sur la réforme de l'éducation au Québec : scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, création du ministère de l'Éducation, création des cégeps, formation poussée des enseignants, démocratisation de l'université, avec comme outil la collégialité pour mieux déconstruire la tour d'ivoire...

Le 2^e Volume du Rapport Parent recommandait, en son paragraphe 338, l'avènement d'une deuxième université de langue française à Montréal. Et en 1965-1966, vous avez présidé le « Comité chargé d'étudier les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal » : c'était l'UQAM... ou le « campus de Montréal »?

Pendant ces années intenses, vous étiez toujours professeur de sociologie à l'Université de Montréal, et vous avez publié votre « *Introduction à la sociologie générale* », en trois volumes (1968-1969), un ouvrage majeur traduit depuis en plusieurs langues.

Vous avez joint le Centre de recherche en droit public en 1983, où vous poursuivez toujours votre carrière marquée par une

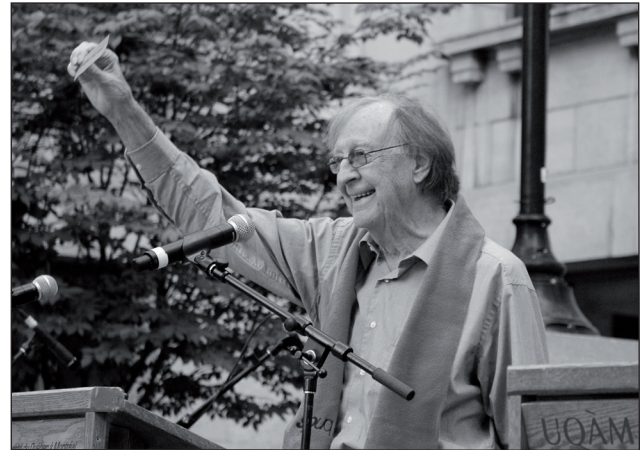


Photo : Marie-Cécile Guillot

vingtaine d'ouvrages et des centaines d'articles et de conférences.

Vous avez toujours été un sociologue engagé, avec notamment des prises de position répétées sur l'autonomie nécessaire des universités; en ces temps de « gouvernance » de l'université par des externes, c'est drôlement important de rappeler la nécessité de l'autonomie.

Je vous vois encore, Monsieur Rocher, hausser le ton sur cette question : c'était lors d'un colloque, l'an dernier, de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, un colloque où l'on vous a remis le prix Guy-Rocher, un prix créé à l'image de votre personne et de votre grande carrière.

Toutes et tous ici présents aujourd'hui nous avons en mémoire, en mémoire vive, je dirais, votre appui incroyable en faveur de l'UQAM et de sa mission durant les événements de l'hiver dernier.

Vous avez à ce moment-là fait une grande différence : par votre présence le 9 avril au premier jour du 40^e, par vos interventions publiques et, je n'en doute pas, privées, vous avez, avec conviction, rappelé la nécessité du projet de l'UQAM dont vous êtes l'un des pères fondateurs, et vous avez affirmé la pertinence de l'UQAM d'aujourd'hui.

En ce jour de célébrations du 40^e anniversaire, permettez-nous de vous dire, cher Guy Rocher : l'UQAM, c'est vous! □

274
SEPTEMBRE 2009

